# 

**Séance du 16 octobre 2020**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; COURTOIS A. ;  ELLEOUET-HOCDE E.; GENEST M-N. ; POUPEE A. ; Messieurs ALBERT-DE RYCKE T. ; BLANCHARD B. ; COURATIN E. ; LASCAUD A.  ; ZARDET P. ;**

**ETAIENT ABSENTS :**

**GABARD M. : pouvoir à M. ALBERT-DE RYCKE T.**

**PORTENSEIGNE L. : pouvoir à Couratin**

**OSINIAK B. : pouvoir à Courtois**

**MARANDEAU N. ; CACHAU P.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : COURATIN E.**

**1.Huis clos**

**Délibération N°99 : Tenue de la séance à huis clos**.

Suite à un vote à mains levées, le Conseil Municipal a accepté à l’unanimité la tenue de la séance à huis clos.

**2.Approbation compte-rendu**

Le compte rendu du 25 septembre est approuvé à l’unanimité

**3. Elus – Personnel - Institution**

Assurance et Formation des Elus

Deux élus vont suivre la formation Licence 4 du 16 au 18 novembre. C’est le DIF Elus ( Droit Individuel de Formation) qui a été mis en œuvre.

**4. Finances**

**Délibération n°100 : Modification de régie – Facturation Mensuelle pour les services Cantine et Garderie**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de la mise en place d’une facturation mensuelle pour les services de cantine et de garderie à compter du 1er décembre 2020 et de dissoudre les régies correspondantes.

**Délibération n°101 : DGFIP – convention Payfip (Tipi)**

Madame Lemaire, Maire, fait part de la convention Payfip (Tipi), pour permettre le règlement des factures par les redevables, directement sur une plateforme sécurisée, soit par carte bleue, soit par prélèvement unique sur internet. Ce système bénéficiera notamment pour les règlements de factures de cantine et de garderie à compter du 1er décembre 2020. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide cette convention.

Notification de subventions du département :

Fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle : 9750,35 euros

Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation : 21749,29 euros

**5. Bâtiments**

**Délibération n°102 : Cabinet médical et paramédical – Avenants lot 6 Plâtrerie, Lot 9 Electricité et Lot 10 Chauffage**

Avenant n°2 Lot 6 Plâtrerie : Domingues

Remplacement du type de dalles de faux plafonds ( moins value) : - 665,94 €HT

Avenant n° 1 Lot 9 Electricité : SAS EC Electricité :

Fournitures de prises de courant, boutons poussoirs et déplacement luminaires : + 965,43 €

Avenant n°1 Lot 10 Chauffage : Axiclim

Modification réseau VMC, pose de 3 bouches supplémentaires +1593,62 €HT

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ces trois avenants.

**6. Voirie**

Rue des Rochettes – extension du réseau d’assainissement

Le rapport de contrôle des pressions et de conformité est en cours de rédaction. Les enrobés pourront être réalisés après s’être assuré des termes du rapport.

Revêtements routiers

Monsieur le Maire Adjoint expose les projets de travaux sur diverses voiries et curage de fossés ( les Granges, les Rochettes, la Fraisotière et la mise en œuvre de 7 tonnes de pata .

Fleurissement

Un fleurissement avec des chrysanthèmes est prévu au monument aux morts et à la mairie. M. Albert-De Rycke, conseiller municipal délégué, va offrir des lauriers roses à installer au cimetière.

Pour le jardin d’agrément qui serait mis à disposition des professionnels, les réflexions sur les plantations sont en cours. Se posent toutefois les difficultés d’accès à cette parcelle avec les matériels des professionnels. Les premières plantations interviendraient au printemps.

Composteurs

Chaque foyer volontaire recevra un composteur. La gratuité de ces composteurs devrait être adoptée au prochain conseil communautaire.

Lutte contre les nuisibles : M. Blanchard, conseiller municipal délégué doit recenser les personnes qui seraient volontaires pour être piégeurs, suite à sa rencontre avec un technicien de la FREDON (fédération régionale de lutte contre les nuisibles.).

**7. Cimetière**

**Délibération n°103 :Règlement du Cimetière**

Madame Lemaire fait lecture du règlement du cimetière, qui fera l’objet d’un arrêté municipal. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide la proposition de règlement.

**Délibération n°104 : Règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir**

Madame Lemaire fait lecture du règlement du columbarium, qui fera l’objet d’un arrêté municipal. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide la proposition de règlement.

**Délibération n°105 : Tarifs des concessions Cimetière et Columbarium :**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Concessions Cimetière | Tarifs au 1er novembre 2020 |
| 50 ans | 160 |
| 30 ans | 100 |
| 15 ans | 60 |
| Superpositions |  |
| 100 ans | 160 |
| 50 ans | 100 |
| 30 ans | 75 |
| 15 ans | 60 |

|  |  |
| --- | --- |
| Concessions Columbarium | Tarifs au 1er novembre 2020 |
| Concession 15 ans | 500 |
| Urne supplémentaire | 200 |

**8. Intercommunalité**

Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

Les zones de revitalisation rurales devraient être prorogées de deux ans, sur 2021 et 2022. Ce classement permet notamment des aides à l’installation et des exonérations pour les entreprises candidates à l’installation.

**9. Affaires scolaires**

Appel à projet école numérique

La mission numérique 37 (direction de Tours) informe que le dossier a bien été déposé au Rectorat de l’académie Orléans Tours.

**Délibération n°106 : Demande de subvention – Transition Numérique :**

Le Département et la Région ont voté un fonds de 750000€ annuel pour la transition numérique. Madame Lemaire propose qu’un dossier de demande de subvention soit déposé pour l’acquisition des tablettes des élus et pour le tableau interactif qui sera installé dans la classe des GS – CP .

Le Conseil Municipal, à l’unanimité sollicite une subvention au taux le plus élevé*.*

**10. Fêtes et cérémonies**

Spectacle de Noël : Vu le contexte sanitaire, il est plus prudent d’annuler le spectacle de Noël. Les cadeaux pourraient être distribués à l’école.

Colis des anciens : 140 colis vont être commandés et distribués aux anciens.

Cérémonie du 11 novembre : La cérémonie aura sans doute lieu en comité restreint avec dépôt de gerbe.

Marché de Noël : Le prêt de matériel vient d’être confirmé. Une réunion devrait avoir lieu avec le nouveau bureau de l’APE.

Cérémonie des vœux : Madame Lemaire, Maire, expose qu’il n’y aura pas de cérémonie des vœux vu le contexte sanitaire.

**11. Associations**

APE : Madame Lemaire fait lecture du renouvellement du bureau

**12. Affaires diverses**

Flash Elus Préfecture : Madame Lemaire, Maire, fait part du flash info « face à la violence envers les élues et élus dans l’exercice de leur mandat, l’Etat agit »

Lettre AR : l’étude d’un avis de passage d’une lettre AR montre qu’une modification de livraison, en date ou lieu, est possible.

La séance est levée à 21h55.